Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260308-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 MARS 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **25**
Votants : **25**

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 20 février 2026, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 03 08

Objet :

FINANCES
-
Vote du Budget Annexe Lotissement 2026

Etaient présents : M. RICARD Bruno, Maire - M. VADEPIED Alain - Mme IDRI Brigitte - M. NICOLAS Thierry - Mme LECOINTRE Haude - M. CASSIGNEUL Thomas - Mme TROUBADOURS Sophie - M. MAHÉ Bernard - Mme RÉ Claire - Mme BREHIER Josiane – Mme BRIOT Janig - Mme BAUDU Françoise - Mme GUÉRIN Sabine - M. ARMBRUSTER Olivier - M. PINTO José - M. BRIAND David - M. GUILLEMOT Thomas - Mme PILLOT Mathilde - Mme PETIPAS Jennifer – Mme LEPETIT Françoise – M. QUINTIN Pascal - Mme DELAROCHE Cécilia - M. BODIN Daniel - M. GARNIER Alain - M. RENAULT Olivier.

Étaient absents : M. LE DREZEN Philippe a donné pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie ; M. Mathias MOREL.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Jennifer PETIPAS ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Rapporteur* : *Brigitte IDRI

Le projet de budget annexe lotissement 2026 présenté ci-dessous reprend les éléments discutés lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Municipal du 20 janvier 2026 et de la Commission des Finances du 12 février 2026. Il prend en compte la reprise anticipée des résultats 2025. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026 et respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et investissement.

Au regard de l'avancement du projet, il est envisagé pour 2026 les dépenses suivantes :

- Le paiement du solde du rachat de terrain à l'EPFB (environ 120 000 €),
- Les frais de maitrise d'œuvre et les travaux de viabilisation du lotissement Mathurin MEHEUT et du macro-lot du lotissement Yvonne Jean Haffen (environ 640 000 €).

Soit un total de 760 000 €, plus 16 005 € pour les frais financiers.

Le budget s'équilibre avec les recettes suivantes :

- La cession des macros lots au profit d'Emeraude Habitation (95 000 €).
- Une subvention de la commune de 76 201.82 € correspondants à la moins-value de la cession des terrains au bailleur social Emeraude Habitation sur la base d'un calcul du coût estimé du terrain à bâtir au m²,
- Une avance de la commune de 179 644.31 qui représente une partie du déficit attendu (estimé au démarrage de l'opération à 200 000 €) et qui pourrait être remboursée à la commune si le bilan de l'opération est plus favorable.
- Un emprunt de courte durée de 700 000 € pour financer les travaux en attendant la cession des terrains.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260308-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Chapitre	Article	Intitulé	Projet BP 2026
011	6015	Achat de terrains	120 000,00 €
011	6045	Achat d'études	40 000,00 €
011	605	Travaux	600 000,00 €
011	608	Frais de dossier banque	1 000,00 €
65	65888	Autres charges diverses	5,00 €
66	6611	Intérêt d'emprunt	15 000,00 €
043	*608*	*Frais accessoires (transfert charges)*	*15 000,00 €*
042	*71355*	*Opération de stock - annulation du stock initial*	*363 246,13 €*
Total			**1 154 251,13 €**

LES RECETTES

Chapitre	Article	Intitulé	Projet BP 2026
70	7015	Vente de terrain aménagés	95 000,00 €
75	7588	Autres produits divers	5,00 €
77	774	Subvention exceptionnelle	76 201,82 €
043	*796*	*Transfert de charges (intérêts d'emprunt)*	*15 000,00 €*
042	*71355*	*Opération de stock - intégration du stock final*	*968 044,31 €*
Total			**1 154 251,13 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Chapitre	Article	Intitulé	Résultat
040	*3555*	*Opération de stock - intégration du stock final*	*968 044,31 €*
001	*001*	*Résultat d'investissement reporté (déficit)*	*274 846,13 €*
Total			**1 242 890,44 €**

LES RECETTES

Chapitre	Article	Intitulé	Résultat
Recettes d'investissement			
16	1641	Emprunt d'équilibre	700 000.00 €
16	168742	Avance de la commune	179 644,31 €
040	*3555*	*Opération de stock - reprise du stock initial*	*363 246,13 €*
Total			**1 242 890,44 €**

***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29,
Vu la délibération 2021 12 03 en date du 17/12/2021 portant adoption du règlement Budgétaire et Financier M57 à compter du 1er janvier 2022,
Vu la délibération 2022 12 04 du 16 décembre 2022 créant le budget annexe lotissement,
Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 20 janvier 2026,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 février 2026,
Vu la délibération 2026 03 04 du 6 mars 2026 de reprise anticipé des résultats 2025 et d'affectation provisoire du résultat,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260308-DE

Vu le projet de budget primitif du budget annexe lotissement 2026 présenté ci-dessus,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité avec 20 voix pour et 4 voix contre (M. QUINTIN Pascal - Mme DELAROCHE Cécilia - M. BODIN Daniel - M. RENAULT Olivier) **et une abstention** (Mme LEPETIT Françoise) ; 1 élu ne participant au vote (M. José PINTO) :

- **AUTORISE,** conformément à la nomenclature M57, la fongibilité des crédits permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe lotissement 2026 en équilibre réel et sincère arrêté comme suit :
  - Section de fonctionnement : **1 154 251,13 €**
  - Section d'investissement : **1 242 890,44 €**

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jennifer PETIPAS

Bruno RICARD